



## Demande de paiement honoraires

Par **Ted**, le **17/04/2014** à **07:45**

Bonjour,

J'ai signé 2 compromis de vente avec un professionnel ou il est stipulé que les honoraires d'agence sont à ma charge (acquéreur) sans que je n'ai signé de mandat de recherche. Un numéro de mandat est inscrit dans le compromis mais il ne correspond à rien vu que je n'ai jamais signé un tel document ni d'ailleurs de bon de visite. J'insiste sur le fait que l'agent immobilier m'a totalement abandonné après la signature des compromis j'ai été livrée à moi-même et du le débrouiller avec mn notaire et les différents syndic pour avoir des réponses à mes questions. Suis en droit de ne pas payer les honoraires si l'agence n'est pas en mesure de fournir un mandat de recherche ?

Merci par avance

Ted

Par **janus2fr**, le **17/04/2014** à **08:05**

Bonjour,

Effectivement, sans mandat signé avec ce professionnel, il ne peut pas y avoir d'honoraires de votre part.

Si seul le vendeur a signé un mandat de vente, c'est lui qui doit payer les frais.

Par **Ted**, le **17/04/2014** à **23:39**

Merci janus2fr pour vos éclaircissements